

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20191213-DEL-2019-DAF-31 -BF Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture 19/12/2019 De Gierrie Date de réception préfecture 19/12/2019 PEGE

République Française Département de la Guadeloupe Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe DEL-2019 - DAF-31

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2ème fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS:

M. Victor Georges BELIA - M. Georges BERGINA -M. Alain MANIOC — M. Solaire COCO—M. Philippe SARABUS - M. Patrick CORNELIE - M. Ketty LABUTHIE -- M. Daniel DULAC - Mme Jocelyne BOURGUIGNON - M. Philippe DEZAC - M. Albert ELATRE - Mme Sandra SAMUEL-LEFFET - M. Christian JEAN-CHARLES - - M. Daniel ZIDEE - M. Jean-Pierre LAVAURY BOSC - M. Sylvert RACON - M. Francs BAPTISTE — M. Anatole BELLON - M. Sony DAMAS - Mme Mariette JEAN-LOUIS - M. André GALAYA - M. Jocelyne JULIA.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES:

Mme Maguy CELIGNY – M. Jean-Luc MELISSE - M. Edouard DELTA - M. Tony MOUSSE - M. Fred BABEL – M. Blocus CELESTIN - Mme Marie-Luce PENCHARD - M. Frantz DARLIS – M. Thierry ABELLI – M. Kévin ABSALON – M. Jean-Yves RAMASSAMY - M. Fred SEGUIS – Mme Ghislaine OPET – M. Jean-Claude PIOCHE – M. David LANDRY – M. Luc ADEMAR – M. Claude EDOUARD – M. Félix EMMANUEL – M. Rosan LABIRIN – M. Jocelyn SAPOTILLE – M. Arthur MARICEL – M. Jean-Claude MAËS – M. Jocelyn GUSTARIMAC – M. Jean ANZALA – M. Moise ATAM KASSIGADOU – M. Laurent CHERALDINI – M. Alain SEREMES DAMAL – M. Jean-Luc BERNARD – M. Yves VERGE DEPRE – M. Aurélien ABAILLE – M. Jean-Claude PANGA – M. Bernard HIRA – M. Emmanuel DUVAL – Mme Florise CASSIN GERMAIN – M. Louly BONBON – Mme Dany MARCIN – M. Roland PLANTIER – M. Patrick BAUDRY – M. Harry HATCHI.

Assistaient également à la séance : M. Patrick BOULOGNE - M. Max GELI

Secrétaire de séance : M. Patrick CORNELIE

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20191213-DEL-2019-DAF-31

Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération N°DEL-2017-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 en date du 20 janvier 2017 ;

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2019,

Considérant que les crédits se révèlent insuffisants et que des opérations nouvelles doivent être inscrites,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Par 22 voix pour,

Par 0 abstentions,

Par 0 voix contre.

DECIDE:

<u>Article 1</u>: d'approuver la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 après s'être prononcé par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Article 2: d'arrêter la décision modificative conformément aux tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virement du 66 « charges financières » au chapitre 011 « charges à caractère général » et au chapitre 014 « atténuation de produits », du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

			Dépenses		Recettes	
Opération	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépots	-7 000,00 €			
011	627	Services bancaires		7 000,00 €		
012	6331	Versement de transport	-5 000,00 €			
65	6532	Missions		5 000,00 €		
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	-15 000,00 €			
014	7398	Atténuation de produits		15 000,00 €		
TOTAL			-27 000,00 €	27 000,00 €	0,00€	0,00€

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20191213-DEL-2019-DAF-31 -BF Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense :

• Virement de l'opération 17 « enfouissement » à l'opération 19 « enfouissement 50 pas géométrique » et inscription des crédits budgétaires à l'opération 15 « extension » en dépenses et en recettes :

			Dépenses		Recettes	
Opération	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
17	21534	Réseau d'électrification	-5 000,00 €			
19	21534	Réseau d'électrification		5 000,00 €		
15	2031	Frais d'étude		150 000,00 €		
	21534	Réseau d'électrification		300 000,00 €		
	1318	Autres PCT/Participation Pétitionnaires				450 000,00 €
TOTAL			-5 000,00 €	455 000,00 €	0,00€	450 000,00 €

Recette:

Modification des comptes budgétaires en recette et transfert des crédits budgétaires:

			Dépenses		Recettes	
Opération	Article	Désignation	Baisse des	Hausse des	Baisse des	Hausse des
			crédits	crédits	crédits	crédits
14	1321	Subvention FACE AP			-6 867 643,20 €	
	1328	Subvention PCT			-160 000,00 €	
	1346	Participations pour voirie et réseaux			-240 000,00 €	
	1314	Communes				240 000,00 €
	1318	Autres FACE/PCT				7 027 643,20 €
15	1321	Subvention FACE			-1 247 541,38 €	
	13235	Subvention PCT 2016/2017			-279 787,15 €	
	1328	Subvention PCT 2015			-1 423 861,24 €	
	1346	Participations pour voirie et réseaux			-3 482 814,50 €	
	1314	Communes				715 406,62 €
	1318	Autres FACE/PCT/PARTICIPATION PÉTITIONNAIRES				5 718 597,65 €
16	1321	Subvention FACE SS			-118 000,00 €	
	1318	Autres FACE				118 000,00 €

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20191213-DEL-2019-DAF-31 -BF Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

17	1321	Subvention FACE CE	1,055,000,00,5	
	1328	Subvention article 8	-1 066 000,00 €	
			-652 674,31 €	
	1346	Participations pour voirie et réseaux	-2 395 319,65 €	
	1348	FTO Terrassement	-50 000,00 €	
	1314	Communes		1 141 545,88 €
	1318	Autres FACE/PARTICIPATION PÉTITIONNAIRES/ ORANGE		3 022 448,08 €
18	1322	Subvention Région	-396 462,23 €	
	1326	Subvention ADEME EP	-26 760,00 €	
	1327	Subvention FEDER	-4 445 720,00 €	
	1328	Subvention EDF	-3 544 200,00 €	
	1346	Participations pour voirie et réseaux	-925 200,00 €	
	1312	Régions		396 462,23 €
	1314	Communes		925 200,00 €
	1316	Autres établissement publics locaux		26 760,00 €
	1317	Budget communautaire et fonds structurels		4 445 720,00 €
	1318	Autres EDF		3 544 200,00 €
22	1321	Subvention FACE site isolé	-89 397,28 €	
	1326	Subvention ADEME	-130 620,00 €	
	1327	Subvention FEDER	-174 200,00 €	
	1316	Autres établissement publics locaux		130 620,00 €
	1317	Budget communautaire et fonds structurels		174 200,00 €
	1318	Autres FACE		89 397,28 €
TOTAL			-27 716 200,94 €	27 716 200,94 €

Article 3: précise que la présente décision modificative n°3 ne bouleverse pas l'équilibre total du budget de l'exercice 2019.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Signé le mercredi 18 décembre 2019 Président **ELATRE Albert**

